REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-075-200000685-20261016-DEL2026_39-

ESPCI PARIS
UNIVERSITÉ PARIS SCIENCES & LETTRES

**DEL-2026-39**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2026**

**Nombre de membres du Conseil d'administration : 14**

Présents : 8
Pouvoirs : 4
Votants : 12
Ne prend pas part :

**Les administrateurs**

Jean-Noël AQUA
Florence BERTHOUT
Stéphanie BONNEAU
Isabelle CHATAIGNER
Irénée FREROT
Sylvain GILAT
Luc LEBON
Jean-Pierre LECOQ
Tessa MARCEAU
Charles MERGEY
Marc RENNER
Marine ROSSET
Paul SIMONDON
Mélody TONOLLI

**La Présidente**

Mélody TONOLLI

**Le/la Secrétaire de séance**

Charles MERGEY

**L'an deux mille vingt-six, le 16 octobre à 10 heures, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 6 octobre 2026 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Mélody TONOLLI.**

**Objet : APPROBATION DES FRAIS D'INSCRIPTION 2026 DU MASTERE SPECIALISE ACTION**

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale, et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI) jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu la délibération ESPCI n°2 du conseil d'administration en date du 24 mars 2010, portant approbation du montant des droits d'inscription et des droits de scolarité pour les 3 premières années du cycle d'ingénieur des promotions 130 et suivantes ;

Vu la délibération DEL 2025-20 du 16 octobre 2025 portant approbation des frais d'inscription 2025 du mastère spécialisé ACTION ;

Considérant que le Mastère Spécialisé ACTION n'est pas encore inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et ne peut pas proposer de contrat en apprentissage pour l'année 2026/2027 ce qui permettrait aux entreprises de prendre en charge les frais d'inscription pour les étudiants ;

Considérant que la formation initiale ACTION doit pouvoir rester accessible pour les étudiants qui composeront la seconde promotion ;

Considérant qu'il a été décidé d'aligner le coût d'inscription global pour l'année 2026/2027 sur le montant actualisé du cycle ingénieur, soir 1 023 euros,

Ouï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1 :** Les coûts du Mastère Spécialisé ACTION s'élèvent à 1 023 euros pour l'année 2026/2027. Ce montant inclus 150 euros de frais d'inscription et 873 euros de frais de scolarité.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-075-200000685-20261016-DEL2026_39-

ESPCI PARIS
UNIVERSITÉ PARIS SCIENCES & LETTRES

**Article 2 :** La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le/la Secrétaire de séance

Charles NERGEY

La Présidente

Mélody TONOLLI

Publié le 20/10/2026